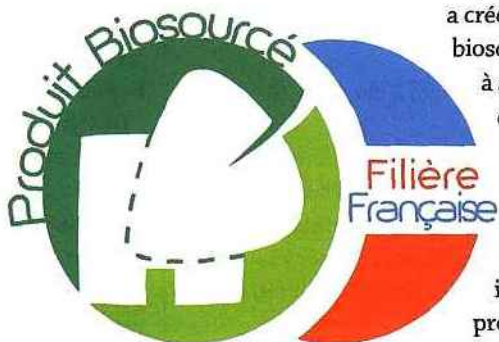


UN LABEL POUR LES PRODUITS BIOSOURCÉS



Introduire les produits biosourcés dans la construction, c'est bien, à condition de savoir en quoi ils sont éligibles à cette appellation. C'est pourquoi la société coopérative et participative Karibati a créé un label Produit biosourcé destiné à apporter visibilité et transparence sur le pourcentage massique et la provenance de la matière biosourcée intégrée dans lesdits produits. La quantité minimale de matière issue

de la biomasse est définie dans un référentiel par famille de produit; le produit doit relever des règles professionnelles sur liste verte de la C2P, d'un avis technique, d'une évaluation technique européenne ou bien d'une norme; enfin, il doit disposer d'une FDES sur la base Inies. La procédure de labellisation est possible par produit ou par gamme complète avec un coût dégressif. Les dossiers de demande sont téléchargeables sur le site: www.produitbiosource.fr ■